AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-3-74 730655

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)- SEINE-MARITIME XXX
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL .... 30 F

N° 5
25 MARS 1974

ARBORICULTURE FRUITIERE

TAVELURE DU POIRIER

Les ascospores sont maintenant bien formées depuis déjà quelques temps et susceptibles d'être libérées lors de chaque pluie ou humidité persistante. Si ce n'est déjà fait, assurer la protection de toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 D. Nous sommes entrés maintenant dans la période des risques de contamination.

TAVELURE DU POMMIER

L'automne et l'hiver doux et humides ont favorisé la formation de nombreux périthèces. Ceux-ci sont maintenant arrivés à leur période de maturation. Celle-ci risque d'évoluer rapidement grace au réchauffement net de ces derniers jours. Les derniers examens de périthèces ont d'ailleurs montré une nette évolution par rapport aux jours précédents.

Les variétés de pommiers atteignent très rapidement le stade C3D (début de réceptivité des arbres), la Belle de Boskoop l'ayant largement dépassé.

Il est intéressant de noter que sur un même arbre on rencontre des boutons à tous les stades.

Afin de sensibiliser les arboriculteurs aux risques de contamination, il faut signaler qu'à une température moyenne de 10-12°, il faut 12 à 14 heures d'humectation pour favoriser une faible contamination et près de 20 h pour une contamination assez grave. En dessous de 10°, il faut une journée d'humectation des organes sensibles pour obtenir une légère possibilité de contamination.

A ce jour, les premiers périthèces sont parvenus à maturité et l'on peut observer un nombre déjà appréciable d'ascospores bien formées. Les premières contaminations pourraient être possibles lors de chaque pluie. Assurer la protection de toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3D. Pour les variétés plus tardives, assurer cette protection au fur et à mesure que ces dernières atteignent ce stade.

Rappelons que les produits cupriques peuvent encore être utilisés jusqu'au stade C3-D - D1.

Ce traitement permettra de lutter également contre les chancres. D'une manière générale, les traitements les plus efficaces sont ceux qui précèdent de peu la pluie contaminatrice. S'efforcer d'agir en conséquence dans la mesure du possible.

TORDEUSE DE LA PELURE

Le radoucissement a favorisé la sortie de jeunes chenilles hibernantes. Elles vont rapidement pénétrer entre les écailles des boutons à fleurs. Dans les vergers infestés par ce ravageur à l'automne, intervenir dès réception du bulletin sur les variétés ayant atteint le stade C3-D, avec un oléoparathion.

CULTURES LEGUMIERES

Dans la lutte chimique contre les mouches des cultures légumières, il semble bien que seule la technique du traitement de sol avec léger enfouissement de la matière active soit actuellement la méthode qui donne les meilleurs résultats. Donner la préférence à l'emploi des microgranulés.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MOUCHES DES CULTURES LEGUMIERES

Principales matières actives utilisables (doses exprimées en matière active)

MOUCHE DU CHOU	MOUCHE DE LA CAROTTE	MOUCHE DE L'OIGNON	MOUCHE DES SEMIS DU HARICOT
Traitement du sol Fonofos :Dose fabric. Trichloronate : 2 Kg 5/ha Chlorfenvinphos : 5 à 6 Kg/ha Carbophénothion : 6 Kg/ha Diéthion : 5 Kg/ha Diazinon : 8 Kg/ha	**Traitement du sol** A PULVERISATION Chlorfenvinphos : 5 l/ha	**Traitement du sol** A PULVERISATION Chlorfenvinphos : 5 l/ha	**Traitement du sol après le semis** (avec très léger enfouissement) Dose en Matière Active par m sur 0 m 30 de large environ Ne pas traiter le sol avec la même matière active que celle utilisée pour le traitement des semences. Trichloronate : 0 g 050 (90 g m.a/hl) Chlorfenvinphos : 0 g 120 (90 g m.a/hl) Dichlofenthion : 0 g 120 Diazinon : 0 g 160 (220 g M.A/hl) Parathion : 0 g 072 Chlorpyriphos : 4 Kg M.A/ha en plein 1 Kg 250 M.A/ha en localisé
Traitement des graines Trichloronate :40 g/Kg	B GRANULES OU PULVERISATION Chlorfenvinphos : 5 Kg/ha	B GRANULES OU PULVERISATION Chlorfenvinphos : 5 Kg/ha	
Traitement au pied des choux Dépôt de granulés (après plantation ou reprise des plants) Fonofos : 1 g/pied Trichloronate : d'une Carbophénothion :spécialité à Chlorfenvinphos : 5 % Diéthion :	C GRANULES Fonofos : Dose fabric. Dichlofenthion : 6 Kg/ha Carbophénothion : 6 Kg/ha Diazinon : 8 Kg/ha Diéthion : 5 Kg/ha Trichloronate : 2 Kg 5/ha	C GRANULES Fonofos :Dose fabric. Dichlofenthion : 6 Kg/ha Carbophénothion : 6 Kg/ha Diazinon : 8 Kg/ha Diéthion : 5 Kg/ha Trichloronate : 2 Kg 5/ha	**Traitement des semences** Efficacité limitée si larves trop nombreuses ou levée trop longue ou trop tardive. Trichloronate : 10 g M.A/10 Kg Chlorfenvinphos : 7g 5 M.A/10 Kg Carbophénothion : 30 g M.A/10 Kg Diéthion : 35 g M.A/10 Kg Diazinon : 10 g M.A/10 Kg Il peut être utile de compléter le traitement des semences par un traitement du sol après semis avec un insecticide soit sous forme de granulés, soit en pulvérisation sur une largeur de 20 à 30 cm.
Arrosage après reprise des plants 0 l 100 de bouillie par plant Diazinon : 50 à 80 g/hl Diéthion : 30 à 60 g/hl Bromophos : 50 g/hl Carbophénothion : 60 g/hl	**Traitement des semences** Trichloronate : 40 g/Kg	**Traitement des semences** Trichloronate : 40 g/Kg Carbophénothion : Diéthion : 60 g/Kg **Trempage des plants** Trichloronate : 5 g/10 l Diéthion :60 g/10 l Carbophénothion :	

L'Ingénieur d'Agronomie et les Ingénieurs
Chargés des Avertissements Agricoles

A. DROUHARD - G. CONCÉ - D. MORIN

L' Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
NORD-PICARDIE
P. COUTURIER

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)

bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g

thirame : 175 g
zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. — VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
méthomyl : 37,5 g
méthidathion : 30 g

mévinphos : 50 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
* tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g

parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos

oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g

tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)
dichlofluanide : 125 g
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g
captane : 175 g
dichlofluanide : 250 g
folpel : 175 g

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

- * bénomyl
- * captane
- * carbendazim
- * dichlofluanide
- * folpel (pulvérisation et poudrage)
- * méthylthiophanate
- * thirame

Oïdium :

- * bénomyl
- * dichlofluanide
- dinocap : 30 g
- dinocap : en poudrage
- * méthylthiophonate
- soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
- soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
- soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
- soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de D N O C

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage
méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

- * aldicarbe (traitement du sol)
- * carbofuran (traitement du sol)
- * dialifor
- diméthoate : 500 g
- disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
- formothion : 500 g
- isolane : 200 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- oxydéméton méthyl : 200 g
- parathion éthyl : 200 g
- parathion méthyl : 300 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosphamidon : 300 g
- vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

- * acéphate
- * aldicarbe (traitement du sol)
- azinphos éthyl et méthyl : 250 g
- * carbofuran (traitement du sol)
- diazinon : 150 g
- diméthoate : 250 g
- fenthion : 500 g
- * formétanate
- formothion : 250 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- parathions : 150 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosalone : 500 g
- phosphamidon : 200 g
- thiométon
- toxaphène : 1 500 g
- trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

- * bacillus thuringiensis
- D D T (granulés) : 1 500 g
- * fénitrothion
- * parathion
- * tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 350 g en poudrage
- dichlorvos : 100 g
- diéthion : 75 g
- diméthoate : 30 g
- endosulfan : 60 g
- fénitrothion : 50 g
- fenthion : 75 g
- formothion : 40 g
- isolane : 6 g
- lindane : 30 g
- lindane : 400 g en poudrage
- malathion : 75 g
- malathion : 1 000 g en poudrage
- * méthidathion
- méthomyl : 30 g
- mévinphos : 35 g
- naled : 100 g
- nichlorfos : 50 g
- nicotine : 150 g
- * ométhoate
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathions : 250 g en poudrage
- phosalone : 60 g
- pirimicarbe : 37,5 g
- prothoate : 30 g
- pyréthrines synergisées : 12 g
- roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 360 g en poudrage
- diéthion : 100 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- naled : 100 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- * propargil
- tétradifon : 16 g
- tétrasul : 40 g

composés halogénés

- dicofol : 50 g
- dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

- binapacryl : 50 g

quinoxaline

- chinométhionate : 12,5 g
- thioquinox : 40 g

formamidine

- chlorphénamidine : 50 g

divers

- * benzomate
- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

- diazinon : 30 g
- diméthoate : 50 g
- formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

- diméthoate : 30 g
- formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
- dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- * fonofos
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
- trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
- * fonofos (traitement du sol)
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

- * bénomyl
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- dinocap : en poudrage
- * drazoxolon
- * méthylthiophanate
- * méthyrimol
- soufres fluents (poudrage)
- soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX